

tionnels pour chaque enfant en sus dans chaque cas, jusqu'à un maximum de \$80 par mois et par famille. Dans la Saskatchewan les versements mensuels minima et maxima de \$8 et de \$30 sont fixés par un ordre en conseil de 1931.

Dans le Manitoba, l'allocation maximum pour une mère et deux enfants est de \$50, et de \$89 pour une famille de sept enfants ou plus. Dans l'Alberta, la mère d'un enfant unique ne reçoit pas plus de \$20 par mois et celle d'un enfant au-dessous de l'âge spécifié reçoit \$25 comme allocation maximum. Pour les autres cas, les ajustements sont faits d'après cette base.

L'état suivant indique les dépenses effectuées à titre d'allocations maternelles au cours des années fiscales provinciales terminées en 1933.

ALLOCATIONS MATERNELLES, AU CANADA, ANNÉES FISCALES PROVINCIALES  
CLOSES EN 1933.

Province.	Nombre de secours.		Sommes versées.
	Familles.	Enfants.	
	nomb.	nomb.	\$
Alberta (année close le 31 mars).....	1,675	4,000 <sup>2</sup>	438,570
Colombie-Britannique (année close le 31 mars).....	1,514	3,274	779,639
Manitoba (année close le 30 avril).....	1,078	3,374	352,053
Nouvelle-Ecosse (année close le 30 sept.).....	1,138	3,487	341,929
Ontario (année close le 31 oct.).....	7,653	19,359	2,801,872
Saskatchewan (année close le 30 avril).....	2,511 <sup>1</sup>	6,733 <sup>1</sup>	403,915

<sup>1</sup> Chiffre approximatif.    <sup>2</sup> Au 30 avril 1933.

## PARTIE II.—SALAIRES ET COUT DE LA VIE.

### Section I.—Etiage des salaires.\*

Les statistiques des salaires et des heures de travail sont recueillies depuis quelques années par le ministère du Travail et publiées dans une série de suppléments à la "Gazette du Travail", dont le premier date de mars 1921. Les données sur lesquelles ces statistiques sont basées remontent généralement à l'année 1901. En vue de préciser le mouvement général des salaires on a établi des nombres-indices calculés depuis 1901 sur six groupes d'occupations et depuis 1911 sur la main-d'œuvre ordinaire d'usines, sur d'autres métiers d'usines et sur l'exploitation forestière. Les salaires payés en 1913 servent de base exprimée par le chiffre 100.

Le tableau 1 fait ressortir les changements survenus dans les nombres-indices d'année en année. En 1921 et 1922 une baisse se manifesta dans la plupart des groupes, le point culminant des salaires ayant été atteint en 1920. Dans l'ensemble, les nombres-indices de 1923 et 1924 dessinent un léger mouvement ascendant, puis l'année 1925 voit de minimes augmentations dans quelques groupes, mais une réduction substantielle des salaires des travailleurs des houillères abaisse la moyenne. En 1926, les ouvriers du bâtiment, les imprimeurs, les ouvriers des usines métallurgiques, les employés des compagnies de tramways reçurent de légères augmentations. En 1927, il y eut un relèvement général dans les six groupes entrant

\* Voir pp. 795-805 de l'Annuaire de 1927-28; Statistiques des salaires du recensement de 1921, et pp. 809-811 de l'Annuaire de 1933; Gains au cours de l'année du recensement 1931.